

Compte rendu du conseil d'école du Jeudi 09 Novembre 2023
Ecole Primaire de Blaisy-Bas
Académie de Dijon, Circonscription de Semur-en-Auxois

Présents :

Equipe Pédagogique

M. Rodolphe BALSIMINI : Direction,
Mme Karine BONDAZ : PS-MS-GS,
Mme Jennifer CHUET : CM1-CM2,
Mme Ludivine DALAS : GS-CP,
Mme Emmanuelle LABROUSSE : CE1-CE2

Mme Katia LOOTGIETER : ATSEM
M. Mélodie CARPENTIER : ATSEM

Mme Renée LOUET : Déléguée Départementale de l'Education Nationale,

Périscolaire

Mme MAJ : Directrice du Périscolaire.

SIVOS

M. Mathieu PENQUER : Présidente du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Elus

M. Thomas DELLERY : Maire de Blaisy-Bas
M. Jérôme CORTOT : Adjoint au Maire de Turcey,

Cartables de l'Oze

Mme Sonia MORHAN : Présidente des Cartables de l'Oze

Représentants des parents d'élèves

Mme Eléonore ROSSYE
Mme Audrey POBERAY
Mme Jennifer HOAREAU
M. Thierry BOUCHE,
Mme Claire RATAJCZAK
M. Laurent MICHEL

Excusés

M. Alain Niermont : Inspecteur de l'Éducation nationale,

Elections des représentants des parents d'élèves :

- Le vote par correspondance est désormais la norme. Il n'y a plus lieu de prévoir la tenue d'un bureau le jour du vote.
- Les résultats de ces élections sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 127

Nombre de votants : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés (S) : 88

Taux de participation : 75,59 %

Parents élus pour l'année scolaire 2023-2024

Jennifer HOAREAU
Laurent MICHEL
Audrey POBERAY
Eléonore ROSSYE
Thierry BOUCHE
Claire RATAJCZAK

Coordonnées des représentants des parents d'élèves : parentslevesblaisy@gmail.com

Le taux de participation est un peu inférieur à l'an dernier.

Une seule liste a été déposée.

Le directeur rappelle la constitution et les attributions du conseil d'école consultables [à cette adresse](#).

Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2024-2025

Actuellement, organisation dérogatoire de type 3 : 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Le renouvellement doit être demandé conjointement par le Sivos et le conseil d'école (avant le 4 décembre).

Un sondage auprès des parents a été organisé avec les résultats suivants :

Nbre familles : 64

Réponses : 43

Maintien 4 jours : 41 95,35 %

Retour 4,5 jours : 1 02,325 %

Sans avis : 1

Les représentants des parents d'élèves ont décidé de suivre le choix des parents, les enseignants votent également pour le maintien à 4 jours ainsi que les élus.

Le conseil d'école et le SIVOS demanderont le maintien de cette organisation.

Effectifs

Année 2023/2024 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
11	9	15	14	11	5	13	10	88

Rentrée 2024 (prévisionnel)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
8	11	9	15	14	11	5	13	86

Rentrée 2025 (prévisionnel)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
4	8	11	9	15	14	11	5	77

Rentrée 2026 (prévisionnel)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
8	4	8	11	9	15	14	11	80

Les effectifs des deux années à venir sont plutôt rassurants pour assurer la pérennité des 4 classes. En revanche une vigilance particulière doit être apportée pour les rentrées 2025 et 2026. Les statistiques tiennent compte des naissances connues à la date de ce conseil et ne prennent pas en compte des arrivées éventuelles.

La politique de la municipalité sur les demandes de dérogation concernant la scolarisation dans un autre établissement que celui de Blaisy-Bas pour les élèves habitant le village (ou les villages dépendant du Sivos) reste la même. Elles ne sont accordées que sous couvert de raisons dûment justifiées.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Deux documents qui décrivent la conduite à tenir face à des risques et menaces identifiés.

- Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs :
Le risque principal à Blaisy-Bas est celui lié à la voie de chemin de fer, notamment les transports de marchandises dangereuses. Les bons réflexes en cas d'accident :
 - N'allez pas vers les lieux du sinistre,
 - Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités :
 - . Fréquence France inter : 95.3 MHz (FM)
 - . Fréquence radio locale conventionnée par le préfet : 87.8 ou 103.7 MHz (FM)
 - N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer,
 - Ne téléphonez pas,
 - Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités (réseaux sociaux, ...)
- Plan Particulier de Mise en Sûreté attentat-intrusion :
Le plan Vigipirate a été rehaussé [au niveau Urgence attentat](#).

L'exercice réalisé avant les vacances de Toussaint s'est très bien passé, le référent gendarmerie a félicité l'équipe enseignante.

Dispositions Particulières

1) Accueil et sortie des élèves

A 8h50 et 13h50 : seuls les parents (responsables légaux, ou personnes majeures désignées) accompagnant des élèves scolarisés en maternelle (PS-MS-GS) sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement. Les autres élèves entrent dans la cour seuls.

A 12h00 et 17h00 : seuls les parents (responsables légaux, ou personnes majeures désignées) venant chercher des élèves scolarisés en maternelle (PS-MS- GS) sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement. Les autres élèves sont accompagnés jusqu'à la sortie par leurs enseignants.

2) Arrêt et stationnement

Ils sont strictement interdits devant l'école.

Registre Santé Sécurité

Registre permettant à tout usager de signaler une anomalie (bâtiment, hygiène, ...). Une fiche d'observation ou de problème est à la disposition de toute personne souhaitant apporter un signalement.

Programme pHARe

Plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2023, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Ex. : surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe, des violences physiques (bousculades, coups), des vols, sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel (on parle alors de cyberharcèlement).

Scolarisation à 3 ans

Il est rappelé la scolarisation obligatoire dès à 3 ans

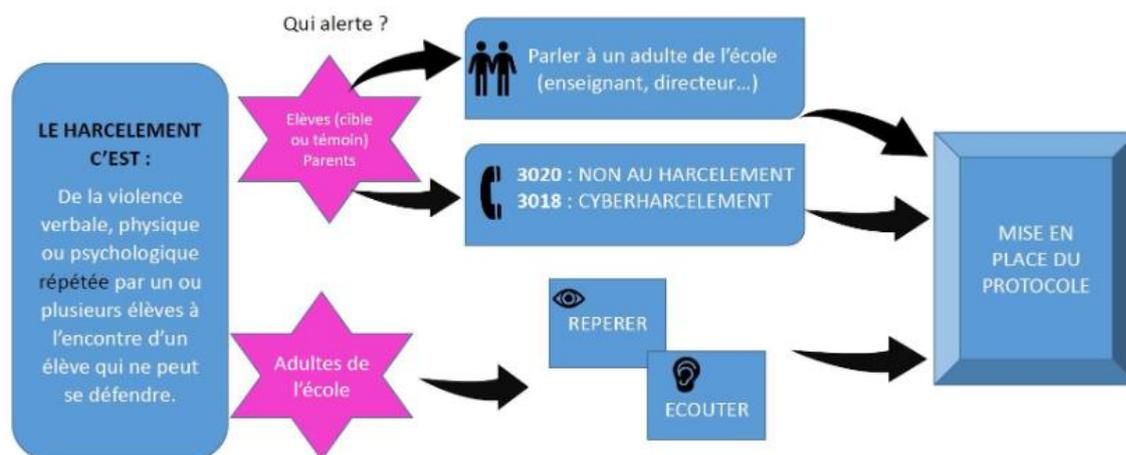
Un aménagement des modalités de scolarisation l'après-midi pour les PS peut être mis en place selon les conditions suivantes :

- sur demande de la famille
- organisation du retour en classe (temps suffisant pour permettre une activité)
- avis du directeur
- décision par l'IEN (15 jours pour la réponse)

PROGRAMME pHARe

Programme de prévention et traitement des situations de harcèlement et repose sur les 4 points suivants :

- 1) Formation des enseignants
- 2) Prévention (par une gestion au quotidien, des apprentissages et actions spécifiques)
- 3) Appui d'une équipe ressources de circonscription
- 4) Prise en charge



Lors de la mise en place du protocole, en fonction des informations recueillies, différents niveaux de prise en charge peuvent être mis en place. Il est important de préciser qu'aucune communication durant 15 jours ne sera réalisée avec les parents suite à la mise en place du protocole dans le but d'assurer une gestion sereine. Après ce délai, les parents seront informés des mesures prises.

Pour toute information sur ce dispositif : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

Règlement intérieur

Le conseil d'école a voté les propositions de modifications du règlement intérieur concernant le programme pHARe.

Des évolutions du règlement intérieur devant intervenir, un nouveau vote sera effectué lors du prochain conseil d'école.

Évaluations nationales des CP, CE1 et CM1

Les évaluations nationales ont eu lieu en septembre 2023 pour les CP, CE1 et CM1. Cette démarche s'inscrit dans le but d'effectuer une photo à un instant T du potentiel de chaque élève. Ainsi, il sera possible de détecter le plus tôt possible les difficultés éventuelles, les fragilités et les besoins des élèves, afin de trouver des solutions.

Ces évaluations concernent les matières fondamentales de français et mathématiques. Les résultats sont saisis dans une application permettant une interprétation adaptée.

Les enseignantes concernées (Mme Dalas – CP, Mme Labrousse - CE1 et Mme CHUET – CM1) ont ensuite rencontré l'ensemble des parents.

Les CP réaliseront une deuxième évaluation en janvier 2024 afin d'effectuer un suivi.

Les solutions de soutien pour les élèves peuvent prendre la forme de diverses interventions :

- adaptations en classe
- APC,
- RASED

APC (activités pédagogiques complémentaires)

Activités proposées le lundi et le jeudi de 17h à 17h45 permettant la remédiation ou le travail en projet.

Un nouveau document partagé a été mis en place afin de permettre un échange plus aisé entre le périscolaire et les enseignants sur les enfants participant aux APC et pris en charge par le service périscolaire.

ENT (Espace Numérique de Travail) : nouveauté

Il est désormais possible aux représentants de parents d'élèves de communiquer avec les parents.

Coopérative Scolaire

La coopérative scolaire permet un soutien financier pour la réalisation des divers projets pédagogiques.

Le bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 est le suivant :

	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
Subventions collectivités :	4050,00 €	226,15 € <i>(cotisations OCCE + assurances)</i>
Subventions associations :	2000,00 €	9,00 € <i>(Frais Bancaires)</i>
Participations parents :	2463,00 €	10 113,45 € <i>(Activités éducatives)</i>
Activités éducatives :	2536,30 €	1455,25 € <i>(Achats objets à revendre)</i>
Vente (photos,....) :	2632,64 €	89,61 € <i>(Biens durables)</i>
<u>TOTAL</u> :	13681,94 €	11893,46 €

Excédent : 1788,48 €

SOLDE (01/09/2022) : 7 213,18 €

SOLDE (01/09/2023) : 9 001,66 €

Les cotisations à la coopérative restent inchangées pour cette année à savoir : 12€ pour un enfant, 22€ pour 2 enfants et 30€ pour 3 enfants et plus. Il est important de rappeler que le montant de celles-ci n'a subi aucune hausse depuis plusieurs années.

Projets pédagogiques :

- *Rallye Mathématique (GS-CM2)* : consiste à la résolution de problèmes par mélange de niveau afin de valoriser l'entraide.

- *Défi Internet (CM1-CM2)* : faire des élèves des usagers responsables du web. Il est important de sensibiliser le mieux possible les élèves aux bénéfices mais également aux contraintes d'internet. Cette année ce projet aura comme fil rouge « les jeux olympiques ».

- *Projet "Apprendre à Apprendre"* : Projet dont l'équipe pédagogique est pilote depuis plusieurs années. Il s'agit d'une approche différente des apprentissages en expliquant, notamment aux enfants les mécanismes du cerveau et de la mémoire-

* Cette année, le projet sera axé sur les fonctions exécutives. Mme LAJUGEE accompagnera comme les années précédentes les enseignants sur ce thème,

* Mme LAJUGEE se propose d'organiser une présentation des projets concernant les neurosciences. Désormais, 11 écoles de la circonscription ont adhéré à cette approche de l'enseignement. Ce projet s'inscrivant dans le projet éducatif « notre école faisons-la ensemble » les écoles engagées disposeront de subventions significatives pour le mener à bien.

* Une journée découverte est prévue le 14 Juin 2024. Les enfants feront découvrir l'avancée du projet aux parents.

- *Projet artistique : « ciné-concert » (CE1-CE2)* : Ce projet, proposé par le CLEA Ouche et Montagne, est organisé en plusieurs temps avec comme finalité la création d'un « ciné-concert » :

- Les enfants ont découvert le court-métrage qu'ils vont devoir sonoriser.
- Ils ont assisté le lundi 6 novembre à la projection d'un film de Buster KEATON sonorisé par des musiciens.
- Deux musiciens de l'association « Scènes Occupations » interviendront en classe 1 jeudi sur 2 afin d'aider les élèves à sonoriser le court-métrage.
- Enfin mi-avril, ils présenteront à leurs parents leur production dans une salle dijonnaise.

- *Projet English Weekly (CE1-CE2)* : de septembre à décembre, chaque semaine, la classe reçoit des ressources en anglais, autour d'un thème (cette année, les JO). Après avoir travaillé durant la semaine sur de nouvelles fonctions langagières, les élèves sont invités à publier sur un digipad dédié une contribution : un chant, un dialogue, une vidéo... Ils peuvent aussi regarder les productions des autres classes.

- *Projet EPS - Challenge course longue (GS à CM2)* : cette idée est née d'un constat concernant l'augmentation des risques de maladies cardio-vasculaire de manière plus précoce qu'il y a quelques années (passage de cas apparaissant à 45 ans à des cas apparaissant à 30 ans). En effet, la sédentarisation est l'une des raisons identifiées de cette augmentation. Le conseiller pédagogique (Christian CHARLES) à l'origine de ce projet souhaite par l'intermédiaire de cette action (re)donner le goût l'effort physique aux enfants.

=> l'objectif de toutes les écoles de la circonscription participant à ce projet est de parcourir ensemble l'équivalent de la distance que représentent les frontières terrestres de la France (à savoir 2284km).

La course de l'école de Blaisy-Bas aura lieu le 6 mai 2024.

- *Classe découverte (CE1 à CM2)* : une semaine du 17 au 21 juin dans le Jura (Lamoura) pour un budget de 11000 euros pour environ 50 enfants (sans le transport). Le transport est estimé à 2000 euros.

Les activités prévues :

- Escalade, Tir à l'arc, courses d'orientation, piscine
- Séances de découverte de la montagne
- Visite du Fort des Rousses
- Veillée

Partenaires

SIVOS (M. PENQUER)

Le SIVOS a contribué :

- Achat de matériel pédagogique spécifique pour les classes de CP à CM2 :
 - * tablettes pédagogiques permettant des enregistrements et un travail en autonomie des enfants ;
 - * dictaphones permettant des enregistrements pour réaliser, par exemple, des dictées en autonomie ;
 - * un nouveau vidéoprojecteur.
- Matériel de cuisine.
- Travaux d'hiver réalisés :
 - * électricité ;
 - * passage de l'intégralité de l'école en LED.
- Aménagement de la cour (à venir). Cette opération selon les devis reçus il y a plus de 6 mois représente plus de 50000 euros. Les demandes de subvention sont faites et devraient être reçues en 2 temps

L'objectif est d'avoir la majorité des travaux effectués pour la rentrée 2024 afin que les enfants puissent en bénéficier.

L'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves remercient à nouveau le SIVOS pour son investissement, son écoute, la prise en compte des demandes et sa réactivité. Grâce à cet investissement, les enfants et les enseignants peuvent disposer des meilleures conditions.

Municipalité (Thomas DELLERY)

- Une sortie des CM1-CM2 avec les anciens combattants dans un souci de transmission intergénérationnelle a été évoquée.

Est prévue une visite à Paris au mois de mai avec comme étapes :

- Les Invalides (visite guidée + atelier à définir)
- Palais Bourbon (visite guidée de l'assemblée nationale)

- Mise à contribution des CM1-CM2 à la rédaction d'articles (sur une page réservée) pour le journal communal.

Périscolaire (Mme MAJ)

- Un nouvel aménagement des locaux du périscolaire a été mis en place en même temps que des règles établies par les animateurs et les enfants.
- Suite aux diverses difficultés de réservation (par manque d'effectifs), l'arrivée d'animateurs qui semble pérenne offre désormais une situation beaucoup plus confortable,

- Du nouveau matériel est arrivé :
 - 2 canapés
 - Tables à absorption de bruit à la cantine afin de diminuer le volume sonore et limiter la tension des enfants et des adultes,
 - Des panneaux à absorption de bruit seront également mis en œuvre dans les prochaines semaines
- Une hiérarchie dans les sanctions et rappel à l'ordre est mis en place en cas de manquement au règlement.
- Le périscolaire devra se doter également dans les années à venir d'un PPMS (l'aide du responsable de la gendarmerie de Sombernon sera requise),
- La thématique des projets parviendra aux parents rapidement.
- APC : les enfants présents sur le site du périscolaire ne pouvant être laissés sous la responsabilité d'un seul animateur, le périscolaire n'est plus en capacité d'aller chercher à l'école les enfants sortant d'APC.
 - Mme Lootgieter (Atsem employée par le Sivos) pourrait assurer cette mission (relevant pourtant de la communauté de communes) mais diverses modalités administratives sont à mettre en place.
 - En attendant, les APC débutant le lundi 13 novembre, une convention sera signée temporairement pour permettre aux enseignants et la DDEN d'accompagner les enfants au périscolaire.

La directrice rappelle aux parents l'importance de lire le règlement du périscolaire.

Les représentants des parents d'élève ont rencontré en amont du conseil d'école la directrice du périscolaire afin de préciser un certain nombre de points. L'intégralité des ces points a été traitée lors de ce conseil d'école et rappelé dans ce compte-rendu.

Les Cartables de l'Oze (Mme MORHAN)

Cette association a pour but de soutenir l'école et de créer du lien au sein du village. Pour ce faire, divers projets sont mis en place :

- La désormais traditionnelle « Fête de la Soupe » aura lieu le 10 février 2024.
- Contribution au carnaval tournant de la communauté de communes que le foyer Rural propose de remettre à l'honneur. Blaisy-Bas s'est porté volontaire pour cette nouvelle première édition. Cette manifestation sera constituée d'un défilé de char, vente de beignets et vin chaud.
- Les œufs de Pâques.

Questions/remarques diverses

Les représentants des parents d'élèves trouvent positif l'affectation d'un unique enseignant à l'année pour la classe de CM1-CM2 afin d'assurer la décharge totale du directeur. En revanche, la question du maintien du même enseignant pour la classe de CM1-CM2 sur plusieurs années se pose.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à manifester leur soutien à l'équipe pédagogique pour toutes ces belles propositions ainsi que leurs remerciements au SIVOS, à la municipalité et aux Cartables de l'Oze pour leur contribution rendant ces actions réalisables.

Début de la séance : 18h00
Fin de la séance 20h00

Les représentants des parents d'élèves
(Secrétaires de séance)